



医王会

# Niveau III

de la formation professionnelle Iokai Shiatsu

## MERIDIENS AVANCES

2024

Puidoux



Les 12 méridiens du shiatsu  
développement et mobilisations

**Date limite d'inscription : 26 avril 2024**

(20 jours avant début du cours)

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>ENSEIGNANT</b>     | <b>KAZUNORI SASAKI SENSEI</b><br>Président de l'Association IOKAI SHIATSU Europe  |
| <b>TRADUCTION</b>     | <b>Samuel Haettenschwiler</b>   |
| <b>DATES</b>          | <b>Jeudi 16 mai au lundi 20 mai 2024</b>  |
| <b>LIEU</b>           | IOKAI DOJO<br>Route du Verney 20A, 1070 Puidoux   |
| <b>RENSEIGNEMENTS</b> | Secrétariat IOKAI SHIATSU<br>024 441 51 58<br>secretariat@iokai.ch  |
| <b>HEBERGEMENT</b>    | Le stage n'est pas résidentiel. Par ailleurs il est possible de loger au dojo, avec un sac de couchage, sur demande préalable au secrétariat. |

**OBJECTIFS**

Repérer les trajets des méridiens  
 Approfondir la compréhension du concept oriental de méridien  
 Percevoir le Ki et sa circulation  
 Mobiliser une articulation en lien avec les lieux de passage des méridiens  
 Utiliser le diagnostic des méridiens  
 Repérer les perturbations du ki et adapter le traitement en fonctions de celles-ci  
 Décrire certains points-clés (tsubos) et leurs propriétés

**CONTENU**

Do in, Qi gong et Méditation : Développement de ses propres ressources par l'auto-perception, l'alignement intérieur, des mouvements dynamiques et le travail sur la respiration.  
 Approfondissement de l'étude des méridiens  
 Etude des textes anciens sur les fonctions des méridiens ; tsubos (propriétés de certains points clés)  
 Localisation et utilisation de certains tsubos

**PROCOLES ET SUIVI : PROTOCOLES – DOCUMENTATION et 2ème ENTRETIEN**

L'apprenant poursuit sa pratique personnelle régulière avec des personnes de son entourage ou d'autres apprenants.  
 Il rédige durant ce Niveau III, **30** protocoles – documentations de Niveau III Méridiens Avancés.  
 Il est responsable de les classer et de les faire comptabiliser par un enseignant à l'examen final théorique sans quoi il n'y aura pas accès.  
 Il doit prendre également contact avec un enseignant et fixer un rendez-vous pour un entretien après une supervision : Amener pour discussion, 5 protocoles-documentations.  
 3 entretiens de 0.5 h sont exigés sur tout le cursus.  
 Se référer à la page du site « Protocoles de traitement et suivi ».

**PRE-REQUIS**

Niveau I et Niveau II  
 Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte  
 Identifier les 12 méridiens par le toucher  
 Avoir réussi les examens partiels de Niveau II

**DUREE**                    **30 heures**  
 Cours complet : 60 heures (2 modules de 30 heures)

**HORAIRE**                **9h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00**

**PRIX**

**CHF 1'000.-**            1 module  
**CHF 200.-**             Par journée pour rattrapage sans justificatif force majeure ou FC  
**CHF 50.-**                Frais administratifs pour rattrapage lors de la session suivant le cours manqué

Pour les certifiés et les apprenants qui ont déjà suivi 60 heures de Niv. III Méridiens Avancé, possibilité de s'inscrire pour un minimum de 2 jours.

**DEMANDE**            Se munir de chaussures d'intérieur, pantoufles ou zoris pour circuler dans le Iokai-Dojo.

**EXIGENCES SUITE FORMATION**

Pour inscription au Niv. III Bilan énergétique 1 et 2, et Intégration, avoir suivi 1 module de 30 heures du cours de Niv. III Méridiens Avancé.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

<sup>1</sup> La signature du bulletin d'inscription vous engage à en respecter les conditions, à payer la totalité du montant du cours et à décharger l'école de toute responsabilité par rapport à un éventuel problème de santé survenu pendant ou suite à des échanges de pratique entre étudiants durant les cours ou hors des cours. <sup>2</sup> Votre place n'est réservée qu'à réception du paiement.

<sup>3</sup> En cas de maladie grave ou d'accident nécessitant l'interruption du cours, un certificat médical sera exigé pour que les heures de cours postérieures au désistement puissent être remboursées hormis CHF 150.- de frais administratifs restant acquis.

<sup>4</sup> En cas de désistement non lié au point <sup>3</sup>, survenant moins de 2 semaines avant le début du cours, la totalité du montant du cours reste acquise. Si le désistement survient auparavant, le cours sera remboursé, hormis CHF 150.- de frais administratifs restant acquis.

<sup>5</sup> Il est obligatoire de suivre ce cours en entier lors de cette session. Le 100% des heures du cours est exigé sur la formation : les heures manquantes doivent être rattrapées lors de la session suivante, dans la mesure de nos possibilités et pour autant que ce cours soit toujours enseigné. En cas de force majeure, raison adressée au secrétariat, vous aurez la possibilité de remplacer les cours manqués lors de la session suivante, en vous réinscrivant par le biais du formulaire, moyennant des frais administratifs de CHF 50.-. Dans le cas d'un rattrapage plus d'1 an après le cours manqué, les cours sont dus entièrement.

<sup>6</sup> Au cas où vous envisageriez la certification, le corps enseignant se réserve le droit, en tout temps, de vous faire savoir que la formation Iokai n'est pas faite pour vous et que vous n'êtes pas destiné à devenir un thérapeute selon les critères de l'école.

<sup>7</sup> Les **mesures Covid** de la Confédération en vigueur au moment du cours seront appliquées et ne feront pas l'objet de remboursement si vous faites le choix de ne pas les suivre.

<sup>8</sup> Si le cours devait être annulé en raison des mesures Covid de la Confédération, celui-ci ne sera pas remboursé, mais remplacé ultérieurement.

<sup>9</sup> Un rabais de 10% est accordé aux membres de l'Association Suisse Iokai Shiatsu (cf. demande d'adhésion)

<sup>10</sup> Les mails des participants seront laissés visibles pour faciliter le covoiturage ou / et les échanges de pratique. Les participants s'engagent à n'utiliser ces mails que dans ce but. Merci d'en informer le secrétariat si vous y êtes opposés.

<sup>11</sup> Pour toute inscription qui parviendra au secrétariat après la date limite d'inscription, 50 CHF de frais seront facturés en plus du prix du cours

<sup>12</sup> Un **rabais de 40 %** est accordé aux certifiés Iokai membres de l'Association Suisse Iokai Shiatsu pour 3 jours au minimum.